

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 19 OCTOBRE 2021



Compte rendu affiché le **21 OCT. 2021**

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 13 octobre 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2021_091

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

CONVENTION VILLE DE
CALUIRE ET CUIRE /
MÉTROPOLE DE LYON :
PROJET "AGIR POUR MA
SANTÉ DANS MON
QUARTIER" - ANNÉES
2021-2023

Etaient présents :

M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, M. TAKI, Mme LINARES, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. JUNET, M. MANINI, M. KRIEF, Mme CORRENT, M. GERBEAUX, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, Mme HEMAIN, M. FAIVRE, Mme GARANDEAU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, M. TROTIGNON
Mme BLACHERE (par proc. à M. TOLLET), Mme HAMZAOU (par proc. à Mme MAINAND), M. PROTHERY (par proc. à M. THEVENOT), Mme BILLA (par proc. à M. COUTURIER), M. BLANC (par proc. à M. MATTEUCCI), Mme VERNAY (par proc. à M. JOUBERT)

Etai(en)t absent(s) :
M. ATTAR BAYROU

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **21 OCT. 2021**

Identifiant de l'Acte :

2021.10.19.2021-091-DE

Rapport de : Evelyne GOYER

La Ville s'est saisie depuis quelques années et en lien avec ses partenaires de la thématique de la santé, en apportant son soutien à de nombreux projets en matière de santé mentale ou de création de Maisons médicales notamment.

La crise sanitaire, par ces effets mais également par la dynamique partenariale qu'elle a amplifiée, renforce la volonté de la Ville de Caluire et Cuire de développer une politique de santé ambitieuse en s'appuyant sur un portage politique fort.

Pour ce faire, une nouvelle délégation dédiée à la santé et aux réseaux de soins ainsi qu'un poste de chargée de mission ont été créés en 2020. Le déploiement de cette mission vise notamment à assurer la coordination des acteurs de la santé, favoriser leur mise en réseau avec les autres partenaires de la commune et accompagner les services de la Ville et les acteurs locaux à travers différents projets.

L'augmentation des difficultés rencontrées dans les trois Quartiers en Veille Active (Saint-Clair, Montessuy et Cuire le Bas) depuis 18 mois a conduit la Ville à intensifier son plan d'actions en direction de ces poches de précarité, à la faveur d'un appel à projets initié par la Métropole de Lyon intitulé «Agir pour ma santé dans mon quartier».

Dans ce cadre, la Ville se positionnera en tête de réseau des acteurs dans le domaine de la santé environnementale, sanitaire et sociale, pour l'élaboration et la mise en place d'un plan d'actions. Celui-ci sera décliné prioritairement dans les trois QVA sur les années 2022 et 2023, et portera sur des domaines suivants :

- l'alimentation : accès à une alimentation saine ;
- l'hygiène et la propreté : nettoyage des quartiers, opérations de tri... ;
- la lutte contre la sédentarité : incitation des habitants à pratiquer une activité physique.

Les actions seront développées à destination des publics les plus sensibles du fait de leur âge ou de leur vulnérabilité afin de contribuer à la réduction des inégalités de santé sur le territoire, mais également des professionnels afin de les outiller dans les domaines de l'éducation à la santé et à la santé environnementale.

La mise en œuvre de ce projet prend la forme d'une convention entre la Métropole de Lyon et la Ville, qui précise les engagements réciproques de chacune des parties.

La Métropole s'engage à :

- financer à hauteur de 80 % la coordination du projet, le travail de réseau, l'intervention de structures expertes et les actions, pour un montant maximum de 25 000 €.

La Ville s'engage à :

- coordonner et assurer la gouvernance du projet ;
- déployer des actions inter-partenariales sur les trois QVA ;
- réaliser des évaluations intermédiaires tous les six mois à compter de la date de lancement du plan d'actions ;
- prendre en charge 20 % du coût global du projet ;
- fournir à la Métropole des bilans quantitatifs et qualitatifs à chaque étape de l'échéancier de versement de la subvention.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 42 voix pour,

- D'APPROUVER les termes de la convention « Agir pour ma santé dans mon quartier » ci-annexée,

- D'AUTORISER sa signature par Monsieur le Maire,

- DE DIRE que les crédits en recettes seront inscrits au compte fonction 510 nature 74751 du budget des années concernées.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET

21 OCT. 2021



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.

